

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

Du 14 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 14 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de Monsieur Christophe BILLEROT, Maire.

<u>Présents :</u>	Mmes Nathalie ALBERIC-LIEVENS, Suzette AUZANNET, Catherine BROUSSARD, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Laurence FESTINO, Lydie GAILLARD et Christelle GERODOLLE Ms Christophe BILLEROT, Jean-Claude BAIN, Alain BORDAGE Jérôme CAILLET, Gilles MEUNIER, Christophe NAUD, Joël PARTHENAY
<u>Excusés :</u>	Karl BRETEAU et Jean-Paul SAINTON
<u>Absents :</u>	Loïc AUGER et Stéphane SAUVAGE
<u>Pouvoirs :</u>	Karl BRETEAU à Christophe BILLEROT Jean-Paul SAINTON à Suzette AUZANNET

Secrétaire de Séance : Estelle DRILLAUD GAUVIN

Date de convocation et d'affichage : 7 décembre 2018

La séance débute à 20h05

1. PRESENTATION DE L'APE DU PROJET COURSE « LA VALLEE DES SOURCES »

Il s'agit de la 5^{ème} édition de la course et Monsieur Nicolas PORTIER, président du Conseil des parents d'élèves, rappelle l'historique de cette course qui a lieu depuis le 4 avril 2015.

Il espère que la course en 2019 sera une réussite : ce n'est pas le week-end de Pâques, il n'y a pas la concurrence avec la Frappadingue même si une autre course, celle du Lions, a lieu le même jour à Niort.

100 % des bénéficiaires sont investis dans l'école (les deux 1^{ères} années : sport, les 2 années suivantes : structures de jeux). Pour les structures il y a eu aussi des dons d'entreprises de la commune.

Le Conseil des parents d'élèves demande une subvention de 1 500 euros dans un courrier transmis au maire à la fin de la présentation, sachant que les années précédentes, 1000 euros ont été versés. Par ailleurs, le président demande s'il est possible de se rapprocher des services techniques pour emprunter du matériel qui servira à la course d'obstacles pour les enfants. M. Bordage dit qu'ils pourront voir cela ensemble.

M. le Maire précise que si le Conseil vote pour une subvention dont le montant reste à préciser, le versement sera effectué en deux fois, comme les années précédentes. Quoi qu'il en soit, une avance d'un montant de 500 euros sera versée en tout début d'année 2019.

Les membres de l'APE quittent la salle du conseil.

M. le Maire demande de pouvoir ajouter à l'ordre du jour l'approbation du compte-rendu du conseil du 7 novembre, point qui a été oublié dans l'envoi de la convocation. Lecture est faite des points principaux de ce compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée par les membres du Conseil.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
La feuille des questions diverses est distribuée.

Christophe NAUD fait une remarque qui concerne la question des protocoles transversaux entre les agents de la mairie, afin que le travail puisse être réalisé, dans la continuité, quelle que soit la personne (contractuelle, titulaire ...) qui intervient à la mairie.

Alain BORDAGE évoque la question de l'accès aux boîtes mail des secrétaires car, en leur absence, il n'est pas facile de récupérer les informations.

Christophe NAUD : pour l'organisation de la mairie, la politique numérique nécessite la création d'un comité de pilotage pour réfléchir à ces questions. Le maire doit avoir les codes utilisés par les agents. Les documents partagés posent question : il faut sauvegarder régulièrement si on ne veut pas que des dossiers disparaissent. Il rappelle qu'il y a des chartes informatiques donc ce serait utile que la mairie ait une charte informatique.

M. le Maire propose de fixer une réunion pour réfléchir à l'organisation. Une date sera à trouver ultérieurement. Il précise aussi que les fiches de poste sont à retravailler. Un groupe de travail peut se constituer pour que Christophe NAUD donne des explications sur les modalités de la politique numérique.

2. DELIBERATION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU R.I.F.S.E.E.P.

M. le Maire rappelle les grands principes et indique que ces éléments ont été présentés aux agents, pour une mise en place le 1er janvier 2019.

La mise en place du RIFSEEP est votée à l'unanimité.

3. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le maire expose :

- L'opportunité pour la Commune de Nanteuil de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents territoriaux ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Deux-Sèvres peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2019 et que compte-tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion, il est proposé de participer à la procédure d'appel public à la concurrence.

Lydie Gaillard précise que les risques statutaires couvrent les maladies, ce qui reste à charge de la collectivité. Le contrat arrive à échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide :

Que le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Deux-Sèvres est habilité à souscrire pour le compte de la Commune de Nanteuil un contrat d'assurance, auprès d'une compagnie d'assurance agréée ; cette démarche pouvant être entreprise pour un ensemble de collectivités locales intéressées.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. (+ de 28 heures de travail par semaine)

Décès, Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), longue maladie / longue durée,

maternité (y compris paternité, adoption Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. et accueil de l'enfant).

☐ (à savoir agents IRCANTEC) :

Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant), maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- La durée du contrat est fixée à 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Les contrats devront être gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises...), la Commune de Nanteuil demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

4/ DEMATERIALISATION ET TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, budgets...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'État. Aujourd'hui, cette transmission est réalisée par envoi postal, et les actes visés sont récupérés, par retour de courrier, quelques jours après leur envoi.

L'article 139 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que ces actes puissent être transmis par voie électronique au représentant de l'État.

Un dispositif, initié par le Ministère de l'Intérieur, permet l'envoi dématérialisé et sécurisé des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il s'agit d'« Actes » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), et de son module « AB » (Actes budgétaires). La dématérialisation permet notamment de réduire le délai de réception de l'accusé réception, puisque celui-ci est édité quelques minutes après l'envoi.

La commune de Nanteuil souhaite ainsi moderniser ses pratiques et procéder à la transmission dématérialisée de ses actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire.

Monsieur le maire propose donc à l'assemblée municipale d'engager la commune dans le dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres présents et représentés :

- ❖ approuve le projet de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,
- ❖ autorise Monsieur le maire à signer un contrat avec « Certinomis », opérateur de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.
- ❖ Autorise Monsieur le maire à signer une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la Préfecture des Deux-Sèvres.

5/ RECRUTEMENT DES 3 AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population s'effectuera, sur le territoire de la commune de Nanteuil, en janvier et février 2019. Le recensement nécessite la désignation de 3 agents recenseurs et ces recrutements sont actuellement en cours.

C'est Mme Christelle METAYER, secrétaire, qui a suivi ce dossier. Elle a proposé deux noms de potentiels agents recenseurs aux membres du Conseil municipal. L'une des personnes est retenue.

Des discussions s'engagent sur les deux autres personnes à recruter.

Christophe NAUD fait remarquer la dimension sociale de cette activité rémunérée : elle peut être utile pour des personnes qui ont des faibles revenus.

Plusieurs conseillers soulignent l'importance de respecter la confidentialité.

Estelle DRILLAUD GAUVIN propose qu'il soit réalisé une liste ordonnée de personnes : celles-ci seront appelées dans l'ordre de la liste pour recruter les deux personnes manquantes.

Ces personnes seront formées début janvier. Elles devront s'engager à respecter les règles de cette mission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision et au recrutement des 3 agents recenseurs.

6/ ATTRIBUTION D'UNE CARTE CADEAU EMPLOYE

Il est proposé de remettre un chèque cadeau au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année. Le montant donné les années précédentes était de 35 euros pour tous les agents, à temps complet ou non-complet.

Sont concernés tous les personnels, titulaire, stagiaire ou intérimaire, effectivement présents au mois de décembre 2018.

Il est proposé de renouveler cette attribution.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- L'attribution d'un chèque cadeau d'un montant de 35 euros pour tous les agents

7/ COMPTE-RENDU DE GESTION

Alain Bordage présente les travaux effectués par le service technique :

- élagage lamier avec ramassage de branches
- abattage de 6 peupliers à Frangeon.
- Terrassement de la fondation (pour remonter le mur) en limite de propriété devant l'ancienne mairie.
- Préparation de la cabine à livres
- changement des roues des chariots à la MTL

Concernant la MTL, M. le Maire propose de faire vérifier les pieds de chaises (présence éventuelle de petits cailloux) et de préciser sur le règlement de la MTL l'utilisation des diables pour déplacer les chaises et éviter ainsi de rayer le sol.

8 / QUESTIONS DIVERSES

a/ Point sur les agents :

Absences :

Mme Pascale PICHELIN jusqu'au 31 décembre 2018

Mme Stéphanie FERNANDEZ jusqu'au 20 janvier 2019

Mme Christelle METAYER jusqu'au 16 décembre 2018

Le conseil municipal souligne le travail efficace fourni par les intérimaires et qui permet une bonne

continuité de services.

b/ Participation citoyenne

Le principe pour lancer la réflexion est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

c/ Commission travaux du 28/11/2018

M. le Maire rappelle le contenu des échanges lors de cette commission

– travaux déjà engagés : pour la RD 737. On attend encore des devis. Un plan de financement avec les aides publiques DETR (état), CAP (département) et contrat de ruralité (communauté de communes).

– autres travaux possibles :

projet 1 : la cuisine à la MTL qui n'est pas aux normes, il s'agirait de faire une marche en avant.

M. le Maire précise qu'une majorité de la commission s'est prononcée favorablement pour ce premier projet qui serait réalisé en collaboration avec ID79.

Alain Bordage souligne qu'il est dommage de ne pas utiliser les subventions auxquelles on a droit donc est favorable à ce projet.

Projet 2 : La cantine : conditions d'hygiène non respectées. Le lave-linge ne peut pas être installé dans les locaux envisagés.

Projet 3 : réserve pour *Le P'tit Toqué*. Actuellement, c'est à l'étage.

Les 3 projets seront chiffrés et regroupés en un seul dossier.

M. le Maire propose de lancer ces projets en faisant élaborer des devis, pour utiliser les subventions. Il faudra faire appel à un architecte.

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour continuer la réflexion.

d/ Compte-rendu du Téléthon 2018

Madame Christelle GERODOLLE remercie l'ensemble des bénévoles, les élus et Mme Vanessa CROUE pour leur implication. Il reste encore l'activité foot qui a lieu samedi 15 décembre.

La somme récoltée s'élève à 5 138,84 euros. Il y a eu moins de monde au loto cette année, peut-être en raison d'une parution tardive de la manifestation dans la presse locale.

Madame Nathalie LIEVENS propose que l'information paraisse également dans *Le Tournesol* l'année prochaine.

Madame Suzette AUZANNET regrette la faible participation au loto de Nanteuillais.

Il y a eu en revanche un peu plus de monde dans la journée du samedi. Madame Christelle GERODOLLE souligne que la vente de gâteaux à l'école (faits par les enfants et leurs enseignantes) a rapporté 140 euros.

Pour l'année prochaine, il est prévu de faire le point sur le nombre de cyclistes quelques jours avant le téléthon pour transmettre cette information aux communes qui les accueillent.

e/ CR du Comité des Elus du "Relais des lutins"

Un bilan rapide est présenté par Madame Estelle DRILLAUD GAUVIN qui souligne le rôle très actif du Relais des lutins sur le territoire intercommunal, avec de nombreuses activités et formations proposées tout au long de l'année. Elle propose de transmettre les documents en sa possession à l'ensemble des conseillers.

f/ Projet éolien

Une réunion a eu lieu récemment avec Mme BOUSQUET de l'agence TACT et Mme MANCEL. Les réunions de riverains rassemblent peu de personnes. Il n'y a pas d'opposition manifeste au projet pour l'instant.

Madame Lydie GAILLARD dit qu'il n'est pas facile de se positionner sur ce projet.

g/ Restitution de la réunion concernant le PLUI.

Monsieur Alain BORDAGE explique que Nanteuil est l'une des communes où la surface de terrains à construire reste importante même s'il y a une baisse (de 20 à 12 hectares). Le document du PLUI est consultable si les conseillers le souhaitent.

h/ Plan communal de Sauvegarde PCS

Le document a été retravaillé par Christelle GERODOLLE, Estelle DRILLAUD GAUVIN et Alain BORDAGE, adjoints.

En début d'année, il sera présenté en Conseil Municipal et aux agents.

M. le Maire précise qu'il sera nécessaire de prendre un arrêté (document à transmettre en préfecture avant le 31 décembre 2018).

i/ Bulletin municipal 2019

Estelle DRILLAUD GAUVIN fait un point sur l'avancée du bulletin municipal, dont la parution est prévue pour le premier trimestre 2019. Elle propose qu'une commission communication ait lieu au début d'année (la date reste à fixer), les articles déjà rédigés seront alors présentés. Après avoir dévoilé le sommaire, elle demande aux conseillers si des éléments doivent être ajoutés.

Laurence FESTINO propose d'ajouter une liste des assistant(e)s maternel(le)s présent(e)s sur la commune.

Christophe NAUD propose d'expliquer ce que font les élus au quotidien.

Ces deux rubriques seront donc ajoutées au bulletin en cours de réalisation.

j/ Reprise du P'tit Toqué par M. MANSION Jimmy

La reprise est effective depuis lundi 10 décembre 2018.

k/ Certificat de Compétences du Citoyen de sécurité civile PSC1 (pour 9 agents)

Karl BRETEAU a formé 9 personnes.

M. le Maire rappelle qu'une formation peut être organisée pour les élus à condition d'être en nombre suffisant.

l/ Tarifs du RIE

Le Restaurant Inter-Entreprises a de nouveaux tarifs pour 2019 :

8,64 euros pour les membres d'AURIE

10,07 euros pour les non membres.

m/ Etage supplémentaire pour les colombariums

Il ne reste désormais que 2 places. Un étage supplémentaire coûte 1 030 euros.

o/ Remerciements

M. le Maire lit les remerciements adressés au conseil municipal pour le décès de M. DERBORD.

Joël PARTHENAY remercie le conseil de son soutien pour le décès de son père.

p/ Galette des rois Nanteuil VTT Passion

M. le Maire indique que le conseil est invité à la galette des rois de l'association le dimanche 6 janvier à 15h00.

q/ Parole aux adjoints

Christelle GERODOLLE rappelle que la manifestation "Chants de Noël" a lieu vendredi 21 décembre à 20h30, avec une ouverture des portes à 20h00.

Les conseillers participant à cette manifestation sont Catherine BROUSSARD, Nathalie LIEVENS, Laurence FESTINO, Alain BORDAGE, Gilles MEUNIER, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Christophe BILLEROT, Jean-Paul SAINTON, Jean-Claude BAIN (confirmation par mail après le conseil) et Christelle

GERODOLLE.

Christelle GERODOLLE transmet la demande d'un nanteuillais pour la mise en place d'une zone 30 à l'entrée de Pallu (suite au dernier accident).

Suzette AUZANNET évoque le courrier transmis aux familles pour effectuer un sondage au sujet de l'autorisation de prélèvement pour les factures. Une majorité de parents est plutôt favorable donc le conseil municipal peut mettre en place ce prélèvement automatique.

Un tour des travaux nécessaires à l'école est à organiser avec Christophe BACHELIER, Alain BORDAGE et Régine FALCETO, directrice.

La Fête de Noël à l'école s'est bien déroulée, le lundi 10 décembre. Comme d'habitude, le goûter était offert par la commune.

Elle rappelle qu'elle assiste aux entretiens du personnel de la communauté de communes.

Elle fait le point sur les impayés pour la cantine, avec la nécessité, dans certaines situations, de l'intervention d'un huissier.

Pour la garderie du soir, il est proposé de faire un rappel des horaires aux parents qui ne les respectent pas toujours, puis si nécessaire un tarif de dépassement sera mis en place, dans un second temps.

Alain BORDAGE explique que le devis envoyé pour la petite « laveuse » qui servira dans la salle des activités périscolaires ne correspond pas à ce qui avait été évoqué avec l'entreprise, il va donc revoir les conditions financières avec cette dernière.

Laurence FESTINO revient sur la commission transports scolaires de la communauté de communes : à partir de septembre 2019, les enfants à moins de 3 kms de l'école ne pourraient plus être pris en charge par les transports, sur décision de la Région.

La séance est levée à 23H05

Le secrétaire de séance
Estelle DRILLAUD GAUVIN



Le Maire,
Christophe BILLEROT

